

## Que doit-on apprendre par coeur en L1 ?

Par **juringe**, le **18/03/2012** à **10:02**

Je serais l'étudiant L1 en droit de CAVEJ à la rentrée de l'année prochaine. Pouvez-vous me dire quelles sont les parties à apprendre par cœur en L1 ?

Il me paraît que cela varie selon des facs différentes, mais ce n'est pas grave. Dites-moi ce que vous avez appris par cœur en L1 dans votre fac.

Merci d'avance.

Par **ninidroit51**, le **18/03/2012** à **11:37**

Bah les cours !

Je suis par correspondance avec la fac de Rouen :)

Perso, je fais des fiches de cours, je fais les TD que j'envoie aux profs par mail, il me renvoie la correction et je me réentraîne en me basant sur la correction du prof :)

Par **juringe**, le **18/03/2012** à **12:14**

Merci :)

J'ai entendu dire qu'il faut apprendre les 50 premiers articles de la Constitution, est-ce vrai ?

Par **ninidroit51**, le **18/03/2012** à **12:15**

ah je sais pas mais chaque prof fait son cours comme il veut !

Vaut mieux que tu attendes les cours de tes profs je pense

Par **titoom**, le **18/03/2012** à **12:45**

"J'ai entendu dire qu'il faut apprendre les 50 premiers articles de la Constitution, est-ce vrai ?"

Cela à mon avis c'est une grosse connerie. ^^

Le but des études de droit n'est pas d'apprendre par coeur mais de mobiliser un ensemble de connaissance afin d'élaborer un raisonnement qui puisse répondre à une problématique.

Tu n'auras jamais lors d'un partiel à restituer les 50 premiers articles de la Constitution mais tu te retrouvera plutôt face à un sujet transversal (englobant de nombreuses parties du cours).

Après tu peux aussi tomber sur des profs ... étranges :p

Par **gregor2**, le **18/03/2012 à 14:13**

par coeur, pas par coeur, tout le monde se pose la question-

en tout cas vous n'aurez pas a apprendre par coeur les 50 premiers articles de la constitution ... et je suis en L1 au cavej donc je parle en connaissance de cause -

Il est évident que vous devrez connaitre la construction de la constitution et le contenu de certains articles,  
mais de toute façon vous les verrez tellement que ça va rentrer tout seul - on en retient même certains par coeur sans même le vouloir -

Pour le reste c'est à vous de jauger, comme l'a dit titoom ce qui compte ne se limite pas a une connaissance par coeur ou non du cours, c'est surtout savoir le mobiliser et l'exploiter pour en faire quelque chose -

Le cours est à savoir manipuler dans tout les sens possibles - le par coeur pur et simple d'articles ou de dates peut servir de manière plus ponctuelle on va dire, ce n'est pas exactement au centre des études -

Tout apprendre par coeur sans comprendre ne sert à rien et tout comprendre sans rien apprendre ne sert pas plus, les deux sont nécessaires , je pense qu'un peu de par coeur ne fait pas de mal (je suis un peu vieux jeu parfois ... ) mais se limiter à ça serait foncer dans un mur

bref bonne chance pour votre année et bienvenue sur le forum, et n'hésitez pas à vous familiariser avec le cours / les méthodes avant la rentrée ;)

Par **papinien**, le **18/03/2012 à 17:04**

Toc toc!!! j'suis bien des vôtres?

Par **juringe**, le **18/03/2012 à 18:57**

Merci à vos réponses :)

Par **gregor2**, le **18/03/2012** à **20:16**

[citation]Toc toc!!! j'suis bien des votres?[/citation]

Bonjour ? je n'ai pas bien saisi l'intervention ... Il ne dépend que de vous de nous re-joindre

Par **Yn**, le **21/03/2012** à **12:03**

En cinq années de cours, je n'ai jamais entendu un seul prof nous dire qu'il fallait apprendre des articles comme on apprend des verbes irréguliers en anglais.

Avec le temps, tu connais la structure des codes que tu utilises (art. X et suiv. concerne tel sujet, etc.), mais leur apprentissage ne sert à rien. Il faut par contre connaître l'interprétation de l'article : à quoi sert-il ? est-ce une règle générale ou une exception (donc quelle interprétation en faire) ? quel(s) effet(s) a-t-il ? quelle interprétation en a donné la jurisprudence ? etc.

Par **Purtle**, le **10/04/2012** à **00:30**

Apprendre c'est bien, comprendre c'est mieux. Apprendre bêtement par coeur un cours que l'on ne comprend pas, c'est courir droit à la catastrophe.

Concernant les articles, tu n'auras (en théorie) jamais à les apprendre par coeur. Mais il est important, comme le souligne Yn, de bien comprendre ces articles, ce à quoi ils correspondent, etc, mais ça vient avec le temps. A force de les travailler, tu te surprendras même à en connaître certains par coeur !

Par **bulle**, le **10/04/2012** à **07:49**

Bonjour à tous,

Certes, avoir la méthode c'est utile mais à la base c'est aussi quelque chose à apprendre par coeur. Par exemple, pour résoudre un cas pratique, il faut apprendre les étapes par coeur et ensuite, il faut un peu de pratique.

On peut très bien avoir la méthode et avoir un 8 quand même en connaissant son cours par coeur.

D'ailleurs, je suis bien d'accord avec Purtle, l'important c'est de comprendre son cours car on le retient ainsi mieux et on le retranscrit mieux lors d'un examen.

J'ai toujours eu l'habitude d'aller regarder dans les livres à la B.U quand je ne comprenais pas

un point dans un cours ou même quand je le comprenais mais que j'avais du mal à retenir, afin de voir les choses d'une autre manière. En L2, j'allais également beaucoup lire les commentaires sur les arrêts en droit administratif (qui sont assez tordus dans leur genre) afin de connaître le but et la portée de l'arrêt.

La meilleure manière de retenir (en gros) ce que dit un article de la Constitution, c'est d'aller le lire à chaque fois qu'il apparaît dans son cours car au bout d'un moment, tu te diras, "ah oui l'art ... c'est celui qui parle de telle chose".